



COMMUNE DE
MONTREUX

PREAVIS No 28/2008

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit
d'urgence sur la Riviera

Date proposée pour la
1^{ère} séance de commission :

le jeudi 13 novembre 2008 à 20 h. 00
à La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Les communes de la Riviera sont confrontées à un problème de logement d'urgence depuis plusieurs années. Elles souhaitent se doter d'un outil qui renforcerait considérablement leurs services sociaux communaux et permettrait de répondre efficacement au cadre légal.

L'objet du présent préavis consiste à créer pour notre région, en partenariat entre les communes de Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz et Caritas Vaud, une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera. Cette structure se situerait au 1^{er} étage des locaux occupés nouvellement par Caritas à Vevey, soit à la rue du Clos 8 et ouvrirait ses portes au début de l'année 2009.

2. Situation actuelle

Sur la Riviera, il n'y a pas de structure d'accueil d'urgence de nuit, appelée « Sleep-In » comme dans d'autres régions du Canton. Il en existe à Lausanne et Yverdon. La région de la Côte prépare également un projet du même type afin de répondre aux besoins de sa population.

Il y avait à Vevey, jusqu'à la fin de l'année passé deux pensions, la pension Bürgle et la pension Max. Malheureusement cette dernière a dû fermer ses portes en décembre 2007. En mai 2008, le Motel des 4 vents, utilisé par nos communes pour des situations d'urgence, a également fermé.

Les services sociaux et les offices communaux du logement de la Riviera, ainsi que les deux centres sociaux intercommunaux, ont beaucoup de peine à trouver des logements d'urgence pour leur population.

Actuellement, les personnes dans le besoin sont souvent orientées sur les structures lausannoises et yverdonnoises ou dans des hôtels de la région qui coûtent relativement cher. Un véritable besoin existe dans notre région. C'est pourquoi les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux ont approché Caritas Vaud qui gère déjà depuis 2002 « La Lucarne », structure d'accueil de nuit d'urgence à Yverdon afin de créer un lieu d'accueil semblable dans notre région.

3. Cadre légal

La Constitution vaudoise¹ (art. 33 et 67) et la loi sur les communes² (art. 43 al.1) obligent les communes à trouver des logements d'urgence pour les personnes expulsées ou sans toit.

→ Constitution vaudoise :

Art. 33 :

Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

¹ Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 – RSV 101.01

² Loi sur les communes du 28 février 1956 LC – RSV 175.11

Art. 67 :

1. L'Etat et les communes, en complément des démarches relevant de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, veillent à ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables.

→ Loi sur les communes :**Art. 43 :**

Dans les limites des compétences de la commune, la police a pour objet :

1. la sécurité, l'ordre et le repos publics, savoir, entre autres :
 - a) la protection des personnes et des biens.

En 2007, 44 exécutions forcées d'ordonnances d'expulsion en matière de baux à loyer ont été prononcées contre des personnes domiciliées à Montreux. Notre commune a donc l'obligation de proposer aux personnes expulsées une solution de logement d'urgence³. Actuellement, il n'y a aucune possibilité de relogement immédiat et ces personnes sont logées dans des hôtels ou pensions, selon les disponibilités, qui coûtent cher à la collectivité. Une structure d'accueil de nuit d'urgence serait une solution transitoire dans l'attente d'une solution de logement pour les expulsés.

4. Objectifs de la structure

Cette future structure d'accueil de nuit répondra à un besoin avéré d'hébergement d'urgence pour la région. Elle sera gérée par Caritas Vaud et subventionnée par le Canton et les trois communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux. Elle travaillera donc en étroite collaboration avec les différents offices sociaux et du logement communaux, le réseau social régional et Police Riviera. Elle poursuivra les objectifs suivants :

- répondre de manière pragmatique à des besoins urgents d'hébergements,
- permettre aux usagers bénéficiaires de garder un lien avec la société,
- promouvoir une qualité et une hygiène de vie,
- soutenir les efforts de relogement des personnes en collaboration avec les offices du logement concernés et les services sociaux,
- prévenir d'éventuels actes délictueux nocturnes.

Tout en accordant une priorité d'accueil aux personnes en provenance de la Riviera, l'offre d'hébergement d'urgence de la structure s'adresse aux catégories suivantes de personnes :

- sans domicile ou faisant face à des difficultés momentanées de logement,
- avec ou sans enfants, à la suite de difficultés conjugales,
- marginalisées.



³ Loi sur la procédure d'expulsion en matière de baux à loyer et à ferme du 18 mai 1955 LPEBL – RSV 221.305

La structure offrira 18 à 20 lits et comportera les aménagements suivants :

- un local de buanderie avec machine à laver le linge et séchoir à disposition des usagers,
- 4 chambres de 4 lits,
- 1 chambre de 2 à 4 lits, réservée aux femmes,
- 1 cuisine,
- 1 salle de séjour,
- 2 douches avec WC,
- 2 WC séparés avec lavabo,
- 1 chambre / bureau pour les veilleurs.

5. Prestations socio-sanitaires

Les prestations en faveur des usagers seront les suivantes :

5.1 Prestations matérielles

- hébergement d'urgence,
- mise à disposition d'habits et de sous-vêtements,
- machine à laver et séchoir pour le nettoyage des vêtements personnels.

5.2 Prestations sociales et d'intégration

- accueil et écoute des usagers,
- orientation des usagers vers le dispositif socio-sanitaire régional ; le personnel de la structure travaillera en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux, les médecins, afin de garantir un travail de réseau efficace entre le monde du jour et de la nuit, recherche, avec le réseau existant, des solutions d'hébergement à long terme pour les usagers séjournant sur la Riviera,
- collaboration avec les centres de jour de Caritas en vue de promouvoir une démarche insertionnelle par le biais de l'offre occupationnelle du CASI (Centre d'appui social et d'insertion),
- collaboration avec des lieux d'accueil tels que l'Etape, le Graap (Groupe d'accueil et d'action psychiatrique), etc.

5.3 Prestations sanitaires

- un repas du soir équilibré et un petit déjeuner,
- douches (avec produits de bain et d'hygiène à disposition),
- premiers secours.

6. Fonctionnement de la structure

6.1 Modalités

Le centre de nuit ouvrira ses portes de 19h00 à 9h00 tous les jours de l'année.

Le nombre de nuits sera limité en principe à 60 nuitées par personne. Après ces 60 nuitées, l'utilisateur n'a plus accès à la structure pendant 30 nuits consécutives. Ceci

permet d'éviter que les usagers s'installent définitivement. Les mêmes règles prévalent dans les autres centres d'accueil d'urgence du canton.

L'encadrement sera assuré par deux veilleurs qui seront simultanément présents. Un journal de bord sera tenu et permettra ainsi le relais d'informations entre les équipes de veilleurs et la responsable. Cette dernière, occupée à 50%, sera présente sur place au moins un soir par semaine. Un colloque hebdomadaire réunira les collaborateurs du centre.

Les usagers participeront aux frais de la manière suivante :

- CHF 5.- par nuitée (lit et petit déjeuner compris),
- CHF 3.- pour le repas du soir,
- CHF 2.- pour accéder aux installations de la buanderie.

6.1 Règlement intérieur de maison

Le règlement de maison est expliqué aux usagers lors de leur premier accueil. Il précise notamment les principes suivants :

- interdiction de toute consommation de drogues ou d'alcool,
- interdiction de fumer dans les chambres,
- interdiction de toute violence physique ou verbale envers d'autres usagers, envers le personnel et le voisinage,
- participation au maintien de la propreté des locaux, des extérieurs.

7. Financement de la structure

a) Exploitation

Le budget annuel d'exploitation de la structure s'élève à CHF 382'000.00 (budget d'exploitation détaillé en annexe). La couverture des charges repose sur le principe de financement suivant :

- les subventions publiques, cantonales et communales,
- les subventions privées par Caritas Vaud et la Fédération des paroisses catholiques du canton de Vaud.
- les recettes d'exploitation par les nuitées, les repas et les autres prestations,

Le montant annuel à charge des trois communes s'élèvera à CHF 160'000.00 comme participation aux frais de fonctionnement.

b) Investissement

Caritas Vaud a entrepris diverses démarches auprès d'organismes privés, dont La Loterie Romande, pour financer l'aménagement du centre d'accueil de nuit. A ce jour, les contributions reçues s'élèvent à Fr. 120'000.00. Le solde des coûts d'aménagement sera pris en charge par les trois communes partenaires pour Fr. 42'000.00.

c) Clé de répartition

Les montants à charge des trois communes seront répartis à raison de 50 % des coûts au prorata de leur population au 31 décembre de l'année précédente et 50 % des coûts au prorata du nombre de dossiers RI (Revenu d'Insertion) de résidents de chaque commune.

Cette clé de répartition permet une contribution des communes non seulement en regard de leur nombre d'habitants, mais également en regard de leur situation sociale générale.

Population des trois communes au 31.12.2007 51'336 habitants
 Nombre de dossiers RI pour les trois communes 1'625 dossiers RI

d) Participations communales

- Contributions annuelles aux frais de fonctionnement (Fr. 160'000.00) :

Coût par habitant : Fr. 80'000.00 : 51'336 = Fr. 1.5583
 Coût par dossier RI : Fr. 80'000.00 : 1625 = Fr. 49.2307

Commune	Population	Dossiers RI	Frais fonctionnement
Montreux	23'758	670	Fr. 70'008.00
La Tour-de-Peilz	10'494	228	Fr. 27'578.00
Vevey	17'084	727	Fr. 62'414.00
			Fr. 160'000.00

- Participations communales aux frais d'investissement (Fr. 42'000.00) :

Coût par habitant : Fr. 21'000.00 : 51'336 = Fr. 0.4090
 Coût par dossier RI : Fr. 21'000.00 : 1'625 = Fr. 12.9230

Commune	Population	Dossiers RI	Frais investissement
Montreux	23'758	670	Fr. 18'377.00
La Tour-de-Peilz	10'494	228	Fr. 7'239.00
Vevey	17'084	727	Fr. 16'384.00
			Fr. 42'000.00

En résumé, pour l'année 2009, les participations communales seraient les suivantes :

Commune	Population	Dos. RI	Fonctionnement	Investissement	Total
Montreux	23'758	670	Fr. 70'008.00	Fr. 18'377.00	Fr. 88'385.00
La Tour-de-Peilz	10'494	228	Fr. 27'578.00	Fr. 7'239.00	Fr. 34'817.00
Vevey	17'084	727	Fr. 62'414.00	Fr. 16'384.00	Fr. 78'798.00
			Fr. 160'000.00	Fr. 42'000.00	Fr. 202'000.00

Les trois communes partenaires ont soumis au Comité de direction et au Conseil intercommunal de la RAS (régionalisation de l'action sociale) Riviera la proposition d'inclure la structure d'accueil de nuit d'urgence comme but optionnel ou principal de la RAS, ce qui pourrait permettre, dans le futur, un financement régional des participations communales.



8. Conclusions

En conclusion, convaincus que la Commune doit collaborer à la mise sur pied d'une structure d'accueil de nuit d'urgence régionale, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 28/2008 du 31 octobre 2008, concernant l'ouverture d'une structure d'accueil de nuit d'urgence sur la Riviera,
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser le Municipalité à adhérer au projet d'une structure d'accueil de nuit d'urgence à Vevey, en collaboration avec les communes de La Tour-de-Peilz et de Vevey, et d'en confier la gestion à Caritas Vaud,
2. d'autoriser la Municipalité à engager une dépense liée à l'ouverture de ce lieu d'accueil de nuit d'urgence et lui octroyer à cet effet pour Montreux un crédit de CHF 88'385.00 pour 2009,
3. de financer cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie.

Ainsi adopté le 31 octobre 2008

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Salvi

L.S.

Ch. C. Riolo

Délégation municipale : Mme Edith Willi, Conseillère municipale

Annexe : budget d'exploitation de la structure

CARITAS VAUD	SLEEP-IN VEVEY - 3'520				
	Comptes	Taux (%)	Budget	Taux (%)	Budget
	2007	réel/mois	2008	réel/mois	2009
BUDGET 2009					
Charges					
Salaires					240'000.00
Charges sociales					40'000.00
Frais du personnel fixe et auxiliaire					8'000.00
Honoraires pour prestations de tiers					7'100.00
Indemnités civilistes					
Frais de bénévoles					
Total des salaires & frais de personnel	-	-	-	-	295'100.00
Frais administratifs					1'500.00
Annonces publicitaires					
Assurances					1'500.00
Taxes et cotisations					
Charges financières					
Autres frais					
Total des frais de fonctionnement	-	-	-	-	3'000.00
Marchandise ateliers, tri, boutiques & magasins					
Matériel ateliers, tri, boutiques & magasins					
Matériel d'animation					500.00
Total marchandise, matériel & outillage	-	-	-	-	500.00
Entretien et réparation divers (yc carburant)					6'500.00
Charges ménagères & produits de nettoyage					15'000.00
Loyers & charges					30'000.00
Total des frais d'entretiens & de loyers	-	-	-	-	51'500.00
Prestations individuelles - aides sociales					
Indemnités atelier					
Assistances "Tranches de vie"					
Alimentation					15'000.00
Prestations en partenariat					
Total des prestations sociales	-	-	-	-	15'000.00
Amortissements					5'000.00
Total des charges d'exploitation avant répartitions	-	-	-	-	370'100.00
Participation Direction & secrétariat central					12'000.00
Total des répartitions analytiques charges	-	-	-	-	12'000.00
TOTAL GLOBAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-	382'100.00
Produits					
Produits de prestations					25'000.00
Subvention Fédération des Paroisses Cath. VD					18'000.00
Subventions fédérales (yc Mode d'Emploi/MIS OAI)					
Subventions cantonales (yc LASV/LAIH)					160'000.00
Subventions Dime de l'Alcool					
DSAS, RI et JAD, contrats de prestations					
Subventions communales					160'000.00
Contrib. privées, CACH, Loterie Romande, Fondations, autres					20'000.00
Autres revenus					
Recettes recherches de fonds					
Dons affectés et "Tranches de vie"					
Appels fondations / Remboursements prestations individuelles					
Total des produits d'exploitation avant répartitions	-	-	-	-	383'000.00
Particip. Direction & secrét., yc Subv. Féd. Cath. répartie					
Total des répartitions analytiques produits	-	-	-	-	-
TOTAL GLOBAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	383'000.00
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-	-	-	-	900.00

